



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2023

Le 4 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMANT s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIER, Maire.

- **Étaient présents** : Monsieur Maurice MOIZAN, Monsieur William LESAGE, Madame Jennifer DUGRENIER, Madame Claire FREMIN DU SARTEL, Monsieur Laurent PAVIET Monsieur François PERCOT, Madame Thérèse CICHY, Monsieur Fabrice ANDRE, Madame Claudine HENWOOD.
- **Absents excusés** :  
Madame Carine LOUREIRO (pouvoir Monsieur François PERCOT)  
Monsieur Bertrand SOMAZZI (pouvoir Monsieur Philippe CHARRIER)  
Monsieur Gianfranco ZEDDA
- **Absent** :  
Monsieur Gilles ZELLER

### **ORDRE DU JOUR**

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023
3. Régime indemnitaire du personnel communal ; autorisation de versement mensuel
4. Avis à donner sur les projets de Pacte de Gouvernance et de Pacte Financier de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
5. Questions diverses

#### **1) Election du secrétaire de séance :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Jennifer DUGRENIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

**Monsieur le Maire demande à Madame DUGRENIER de lire l'appel des Maires de France lancé suite aux événements et émeutes du week-end (Le texte est annexé au PV).**

#### **2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023**

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

Abstention de Madame Claire FREMIN DU SARTEL.

#### **3) Régime indemnitaire du personnel communal ; autorisation de versement mensuel**

Monsieur le Maire expose :

Ce régime, appelé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel) a été instauré à CHAMANT par une délibération en date du 27 novembre 2017.

Ce régime indemnitaire comprend deux parties :

- L'IFSE, indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise.
- Le CIA, complément indemnitaire annuel, tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

En 2017, le Conseil Municipal avait décidé, à la demande du Maire, que l'IFSE serait versée en deux fois (une fois en juin et une fois en décembre).

Compte-tenu des difficultés liées au pouvoir d'achat, les agents ont souhaité que cette indemnité soit versée mensuellement.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour modifier la délibération du 27 novembre 2017 dans ce sens.

Les autres points restent inchangés.

Monsieur Laurent PAVIET demande quel est l'intérêt de cette mesure pour la commune.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a d'intérêt que pour les agents et que cela ne change rien pour la commune.

Monsieur PAVIET estime que Monsieur le Maire défend les intérêts particuliers alors que lui, défend uniquement l'intérêt général.

Madame FREMIN DU SARTEL s'interroge sur les critères d'attribution de ces primes.

Madame CICHY souhaite savoir comment sont calculés les montants.

Monsieur le Maire répond que les primes sont attribuées à la discrétion du Maire.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité que cette indemnité IFSE soit versée mensuellement à tous les agents.

(Votes « contre » de Madame FREMIN DU SARTEL et de Monsieur PAVIET)

#### **4) Avis à donner sur les projets de Pacte de Gouvernance et de Pacte Financier de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise**

- Le projet de pacte de Gouvernance :

Monsieur le Maire expose :

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2020 et en application des dispositions de l'article L. 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise s'est engagée à définir son Pacte de Gouvernance.

Consacré par la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 « relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique », le pacte de gouvernance vise à faciliter le dialogue et la coordination afin de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les communes et la population locale. C'est un outil souple dans la mesure où le législateur ne fait que suggérer quelques sujets qui peuvent y être abordés.

Malgré ses huit années d'existence dans son périmètre actuel, notre coopération intercommunale reste fortement imprégnée par l'histoire des communautés de communes originelles. Aussi, nous ambitionnons à travers ce pacte de vivifier le lien entre les communes et la CCSSO pour relever les défis du développement durable de notre territoire et servir au mieux nos habitants et entreprises.

Dans cet esprit, les Maires de la CCSSO ont souhaité, à travers ce Pacte de Gouvernance, développer un outil « sur mesure » pour :

- Rappeler et expliciter les valeurs et fondements de la coopération communautaire ;
- Définir les grandes trajectoires de la coopération communautaire ;
- Améliorer le fonctionnement des différentes instances communautaires, leur rôle, leurs interactions, et revisiter nos circuits décisionnels ;
- Poser les principes du renforcement de l'information et de la communication tant en interne qu'en direction de ses habitants et de nos partenaires institutionnels.

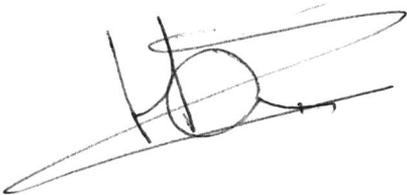
**5) Questions diverses**

- Prochain Echo de CHAMANT : Monsieur le Maire demande à Madame FREMIN DU SARTEL si elle a l'intention de fournir des photos du village, comme elle l'avait elle-même proposé lors de la dernière réunion de la commission communication.  
Madame FREMIN DU SARTEL répond qu'elle ne peut pas fournir de photos de la qualité demandée.
- Eclairage public : Madame CICHY signale que l'éclairage public s'allume le matin alors qu'il fait déjà jour.  
Monsieur le Maire répond que les horloges sont réglées sur l'heure théorique du levé de soleil, ce qui peut entraîner quelques minutes de décalage.
- Recrutement du policier municipal : Monsieur ANDRE souhaite savoir si la commune a pu recruter un policier.  
Monsieur le Maire répond que le recrutement d'un gendarme en reconversion est en cours mais que la procédure administrative est longue et compliquée.
- Enfouissement des réseaux Avenue Foch et Rue Troncin : Monsieur MOIZAN informe que les travaux ont été réceptionnés avec le Syndicat d'Energie de l'Oise. Il précise que les subventions attendues pourraient être plus élevées que prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.

Le Maire,  
**Philippe CHARRIER**

La secrétaire de séance,  
**Jennifer DUGRENIER**



Ce Pacte de Gouvernance est envisagé pour les trois années restantes de la mandature 2020-2026 en cours.

Monsieur CHARRIER précise que l'un des changements principaux consiste à faire rentrer l'ensemble des maires dans le bureau communautaire, afin de les faire davantage participer aux décisions.

Le Conseil Municipal a pu lire le projet qui lui a été adressé en amont de la réunion et doit maintenant donner son avis.

Le Conseil Municipal, à la majorité, donne un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance proposé par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

(Abstentions de Madame FREMIN DU SARTEL et de Monsieur Laurent PAVIET)

- Le projet de Pacte Fiscal et Financier

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise a décidé de se doter d'un Pacte Fiscal et Financier de solidarité, conformément à l'article L. 5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans le but de :

- Clarifier les relations financières entre la Communauté de Communes et les Communes membres ;
- Analyser les marges de manœuvre existantes et permettant le financement d'un projet de territoire ambitieux et soutenable à l'échelle du territoire communautaire.

Dans ce cadre, le Pacte Fiscal et Financier de solidarité répond à l'objectif de constituer un outil de financement de l'avenir sur le territoire, dans une logique gagnant-gagnant entre établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et communes, dont le socle repose sur deux axes principaux :

- Axe 1 : Organisation de la solidarité dans les relations financières entre l'EPCI et ses communes membres en faveur du projet de territoire ;
- Axe 2 : Actions propres à l'EPCI destinées à soutenir sa capacité d'intervention sur le territoire.

Le Pacte Fiscal et Financier, constitué en concertation avec l'ensemble des communes, prévoit :

- L'instauration d'un fonds de concours de soutien à l'investissement communal (60 000 €/an pour CHAMANT) ;
- L'instauration d'un fonds de concours dédié à la lutte contre les déchets sauvages (100 000/an pour l'ensemble des communes) ;
- La formalisation, en cours des exercices 2023 et 2024, d'une programmation pluriannuelle des investissements ;
- Le lancement d'une étude sur le transfert de la compétence eau potable et assainissement avec pour objectif d'aboutir au transfert des compétences à la Communauté de Communes avant le 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal doit donner son avis.

Sur l'attribution de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes, Madame DU SARTEL demande si cela aura un impact sur le prix de l'eau.

Monsieur le Maire répond qu'à terme, toutes les communes devront avoir les mêmes tarifs. L'évolution des prix (à la hausse ou à la baisse) sera lissée sur 6 ans.

Le Conseil Municipal, à la majorité, donne un avis favorable au projet de Pacte Fiscal et Financier proposé par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

(Abstentions de Madame FREMIN DU SARTEL et de Monsieur Laurent PAVIET)